

Demande d'autorisation de voirie sur le Domaine Routier Départemental (1)

Réservé à l'administration

N° dossier :

Arrivé le :

Complet le :

La demande doit être adressée aux services du Département dans les 2 mois avant la date prévue pour l'ouverture du chantier (3 semaines pour les branchements).

En l'absence de réponse, le demandeur ne peut se prévaloir d'un accord tacite. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

LOCALISATION DU SITE CONCERNE PAR LA DEMANDE (2) :

Adresse : Numéro : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Lieu-dit :

En agglomération

Hors agglomération

Route Départementale (3) : D Point Repère (PR) début : + Point Repère (PR) fin : +

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) :

Coordonnées GPS : Latitude : Longitude :

NATURE DE LA DEMANDE

RESEAU			
<input type="checkbox"/> Chauffage urbain <input type="checkbox"/> Eclairage public <input type="checkbox"/> Eau-Assainissement <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Produits chimiques liquides et hydrocarbures, liquéfiés autres que le gaz <input type="checkbox"/> Télécommunications	<input type="checkbox"/> Réseau linéaire <input type="checkbox"/> Ouvrage surfacique lié au réseau <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Intervention sur réseau existant (*)	<input type="checkbox"/> Aérien <input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> En surplomb <input type="checkbox"/> Occupant le sol <input type="checkbox"/> Occupant le sous-sol <input type="checkbox"/> Branchements <input type="checkbox"/> Coffrets <input type="checkbox"/> Regards de comptages <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	Longueur : ml Surface : m ² Réservé à l'administration Occupation : <input type="checkbox"/> publique <input type="checkbox"/> privée
AUTRES			
<input type="checkbox"/> Accès riverain			
<input type="checkbox"/> Drainage y compris déversements			
<input type="checkbox"/> Ouvrages (hors réseaux)	<input type="checkbox"/> Ouvrages surfaciques en surplomb <input type="checkbox"/> Ouvrages surfaciques occupant le sol <input type="checkbox"/> Ouvrages surfaciques occupant le sous-sol	Surface : m ²	Réservé à l'administration Occupation : <input type="checkbox"/> publique <input type="checkbox"/> privée
<input type="checkbox"/> Stations carburant	<input type="checkbox"/> Pompe à débit simple <input type="checkbox"/> Pompe à débit double	Nombre :	Nombre :
<input type="checkbox"/> Stationnement hors agglomération / Dépôt (sans aménagement)	<input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Echafaudages <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	Linéaire : ml	
<input type="checkbox"/> Terrains	<input type="checkbox"/> Usage agricole <input type="checkbox"/> Autres utilisations	Surface : m ²	
<input type="checkbox"/> Voies ferrées privées	<input type="checkbox"/> Création de voies <input type="checkbox"/> Intervention sur les voies existantes (*)		
<input type="checkbox"/> Divers	<input type="checkbox"/> Signalisation <input type="checkbox"/> Sondages <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)		

(*) Uniquement réparation et entretien sans modification de linéaire de réseau

- (1) Toute occupation et travaux afférents à l'occupation sont soumis à autorisation préalable. En cas de travaux en limite du Domaine Public Routier, une demande complémentaire d'arrêté d'alignement doit être déposée auprès de l'UTT.
- (2) Pour connaître l'UTT concernée, consulter le site www.moselle.fr rubrique démarches et services / routes / autorisations de voirie.
- (3) Le présent formulaire n'est utilisable que pour les Routes Départementales. Pour trouver la référence de la route, reportez-vous aux bornes à proximité.
 - PR Début : point repère routier de début de l'occupation (mentionné sur la borne) + distance en mètres entre la borne et le début de l'occupation (mesurée dans le sens des PR croissants). (Le PR est mentionné en dessous de la route sur les bornes soit 7 dans l'illustration ci-contre)
 - PR Fin : point repère routier de fin de l'occupation (mentionné sur la borne) + distance en mètres entre la borne et la fin d'occupation



DEMANDEUR (= bénéficiaire de la future autorisation, susceptible d'acquitter une redevance annuelle au profit du Département)

MAITRE D'OUVRAGE

CONCESSIONNAIRE/EXPLOITANT DE RESEAU

PARTICULIER

Nom : Prénom :

Ou

Société : Représentée par :

Adresse : Numéro : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone Courriel :

Référence de la demande chez le pétitionnaire :

EN CAS DE TRAVAUX :

Date prévisionnelle de début : Date prévisionnelle de fin :

Entreprise intervenante :

Représentée par : Tél portable :

Adresse : Numéro : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Courriel :

Descriptif sommaire des travaux :

.....
.....
.....

Impact des travaux	<input type="checkbox"/> Chaussée	<input type="checkbox"/> Demi-chaussée
	<input type="checkbox"/> Trottoirs	<input type="checkbox"/> Pleine largeur
	<input type="checkbox"/> Accotements	
Modalités de réalisation	<input type="checkbox"/> Tranchée longitudinale	
	<input type="checkbox"/> Tranchée transversale	
	<input type="checkbox"/> Fonçage ou forage	

La présente demande d'autorisation de voirie ne dispense pas l'entreprise intervenant des démarches administratives, en matière de protection de réseaux existants (DT/DICT) et de gestion de la circulation (Arrêté de circulation).

PIECES A FOURNIR

A toute demande :

- La présente demande dûment complétée et signée
- Un plan de situation et de délimitation de l'occupation, permettant de localiser les travaux par rapport à des éléments repérables sur le terrain (panneau d'agglomération, numéro d'immeuble, N° RD + borne la plus proche, carrefour, pont, coordonnées GPS, etc....)
- Une photo du site commentée ou localisation à partir de plans ou photos aériennes disponibles sur Internet
- Une notice sur les contraintes prévisibles de sécurité et pérennité de la circulation à fournir au plus tard avant démarrage des travaux (contenu décrit sur le site www.moselle.fr)

Branchement individuel / intervention sur réseau existant

- un plan **projet** adapté mentionnant la profondeur du réseau

Autres (sauf stationnement)

1. une fiche descriptive des travaux
2. un dossier **projet** adapté à la lisibilité du projet qui précisera notamment :
 - a) le plan des réseaux existants dans la chaussée
 - b) la profondeur du réseau projeté
 - c) le profil en long et le tracé en plan
 - d) le profil en travers avec le réseau à poser
 - e) la nature et l'épaisseur des matériaux employés

(NB : ces documents doivent être fournis par le maître d'œuvre au moment de l'appel d'offres)

En cas de réalisation de tranchées communes pour plusieurs réseaux dépendant de maîtres d'ouvrages différents, la demande d'autorisation de voirie sera adressée par le Maître d'Ouvrage mandataire assurant la réalisation de la tranchée et la pose des réseaux. Cette demande générale sera accompagnée des demandes de chaque exploitant de réseau présent dans la fouille commune.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Date ://
Signature et cachet :

TRANSMISSION

La demande est à transmettre à l'Unité Technique Territoriale (UTT) concernée (2) par :

- Envoi dématérialisé **au format pdf** (obligatoire si l'une des pièces est dans un format au-delà du A3)
- ou
- Envoi papier en 2 exemplaires

A

Unité Technique Territoriale (UTT) de FORBACH – SAINT-AVOLD

Maison de Territoire
16 rue du Lac – BP 20099
57503 SAINT-AVOLD CEDEX
Tél. : 03.87.21.53.50
utt.forbach-saint-avold@moselle.fr

Unité Technique Territoriale (UTT) de SARREGUEMINES - BITCHE

68 route de Siltzheim
57200 REMELFING
Tél : 03.87.35.03.90
utt.sarreguemines-bitche@moselle.fr

Unité Technique Territoriale (UTT) de METZ – ORNE

16 quai Paul Wiltzer - CS 11096
57036 METZ CEDEX 1
Tél. : 03.87.34.76.71
utt.metz-orne@moselle.fr

Unité Technique Territoriale (UTT) de THONVILLE

Maison de Territoire
Espace Cormontaigne
1 av Gabriel Lippmann
57970 YUTZ
Tél. : 03.87.37.95.50
utt.thionville@moselle.fr

Unité Technique Territoriale (UTT) de SARREBOURG – CHATEAU-SALINS

Zone Artisanale
4 rue des Créateurs
57260 DIEUZE
Tél. : 03.87.37.82.49
utt.sarrebourg-chateau-salins@moselle.fr

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'UTT gestionnaire du dossier.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Avis du maire en agglomération

Agglomération

Avis du maire :

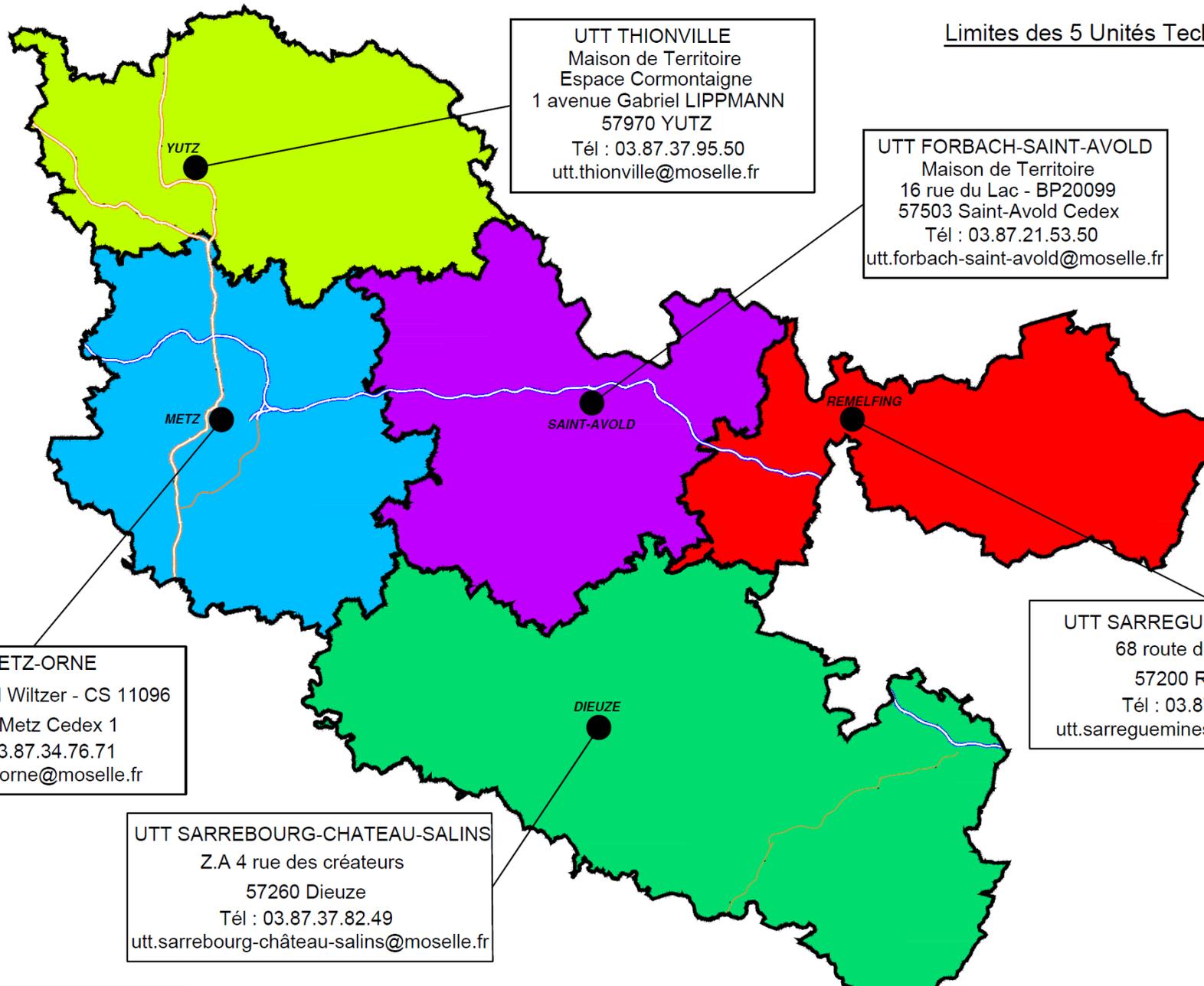
- Favorable
- Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

Date ://

Cachet et signature du maire

Organisation Routière Départementale

Limites des 5 Unités Techniques Territoriales



UTT THIONVILLE
Maison de Territoire
Espace Cormontaigne
1 avenue Gabriel LIPPMANN
57970 YUTZ
Tél : 03.87.37.95.50
utt.thionville@moselle.fr

UTT FORBACH-SAINT-AVOLD
Maison de Territoire
16 rue du Lac - BP20099
57503 Saint-Avold Cedex
Tél : 03.87.21.53.50
utt.forbach-saint-avold@moselle.fr

UTT METZ-ORNE
16 Quai Paul Wiltzer - CS 11096
57036 Metz Cedex 1
Tél : 03.87.34.76.71
utt.metz-orne@moselle.fr

UTT SARREBOURG-CHATEAU-SALINS
Z.A 4 rue des créateurs
57260 Dieuze
Tél : 03.87.37.82.49
utt.sarrebourg-château-salins@moselle.fr

UTT SARREGUEMINES-BITCHE
68 route de Siltzheim
57200 Remelfing
Tél : 03.87.35.03.90
utt.sarreguemines-bitche@moselle.fr

-  Routes gérées par la SANEF
-  Routes gérées par la DIR EST